

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 26/02/2020  
Date d'affichage : 26/02/2020

L'AN DEUX MIL VINGT le DIX MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : Mr et Mme Gilles DUBESSY, Chantal DUJARDIN-REY, Daniel CHAUD, Christelle LAFFAY, Dominique DEVOS, Christine CHAVEROT, Gilles PUIER, Françoise GAGNIERE épouse LIGOUT, Julien BOLVY, Martine MAGAT, Thierry BOST, Fabrice DUREL, Delphine RAMPON, Gilles DURDILLY.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : M. Gilles DURDILLY

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 28 JANVIER 2020, le conseil Municipal approuve le compte rendu du 28 JANVIER 2020.

**1) Présentation par vidéo-projection par Mme Christelle LAFFAY du Compte Administratif Commune 2019 et compte de gestion 2019 du Receveur Municipal** Précision dans le tableau, les chiffres présentés sont : budget primitif de 2019 ainsi que les décisions modificatives en cours d'année de 2019, d'où la différence entre la première colonne et la seconde colonne.

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

Section de Fonctionnement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	983 279.09 €
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>608 871.64 €</u>
Soit un excédent de	374 407.45 €
Tenant compte du report de l'excédent antérieur de	223 083.45 €

Le résultat global de fonctionnement de l'exercice 2019 présente un excédent de +597 490.90€

Réparti de la façon suivante sur 2019

- c/ 1068 Investissement	:	281 144.81 €
- c/ 002 Report en Fonctionnement	:	316 346.09 €

Section d'Investissement :

Les Recettes réelles de l'exercice s'élèvent à	1 115 008.78_€
Les Dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à	<u>1 118 521.49 €</u>
	- 3 512.71 €

Soit

En outre, les restes à réaliser s'élèvent :

en recettes à	579 670.00 €
en dépenses à	<u>1 160 687.00 €</u>
	- 581 017.00 €

**Monsieur le Maire sort de la salle, Mme Chantal DUJARDIN-REY demande : avez-vous des questions, suite à la projection des comptes ? : pouvons-nous procéder au vote du CA :**

**Qui est pour ? 14 Qui est contre ? 0 Qui s'abstient ? 0**

**COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Après avoir repris la présidence Monsieur le Maire soumet au conseil les Comptes de Gestion 2019 de la Commune, dressé par Monsieur Jérôme CHAMBOSSÉ. Le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve** les Comptes de Gestion 2019 du Budget « Commune », dressés par Monsieur Jérôme CHAMBOSSÉ, Receveur Municipal.

**Affectation du Résultat 2019**

Après avoir constaté les résultats des Comptes Administratifs 2019, du Budget principal de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

**Budget Principal « Commune »**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élevant à 597 490.90€

le Conseil Municipal décide de l'affectation suivante :

- c/ 1068 Investissement	:	<b>281 144.81 €</b>
- c/ 002 Report en Fonctionnement	:	<b>316 346.09 €</b>

### Taux des Impôts Locaux 2020

Monsieur le Maire propose pour 2020 les valeurs des taux des impôts locaux à savoir :

	2019	2020
Taxe foncière sur les propriétés Bâties :	17.41 %	17.41 %
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties :	38.76 %	38.76 %

### Budget Primitif 2020 -Commune-

#### **En Fonctionnement**

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 235 466 €

Il est proposé de porter l'ouverture de crédit « **fournitures scolaires** » de l'Ecole Publique à 40 € par élève comme en 2019.

Pour les subventions municipales aux différentes Sociétés et Associations il est proposé au Conseil :

D'attribuer le même montant que 2019

#### **En Investissement**

Les Dépenses et les Recettes s'équilibrent à 1 993 237.00 €, y compris les restes à réaliser qui s'élèvent en recettes à 579 670.00 € et en dépenses à 1 160 687.00 €.

### **2) SUBVENTION 2020 à l'ECOLE PRIVEE ST. FERREOL SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la transformation du contrat simple en contrat d'association de l'Ecole Privée Saint-Ferréol, la commune doit participer sous forme de subvention, aux dépenses de fonctionnement de cette école sur la base du coût d'un élève de l'école publique.

A ce titre, le coût moyen d'un élève de l'Ecole publique s'est élevé à 767.85€ pour l'année 2019.

L'effectif de l'Ecole privée Saint Ferréol au 31/12/2019 était de 125 élèves dont 35 de l'extérieur, soit 90 élèves originaires de St- Forgeux.

Le montant global de l'aide à l'Ecole Privée au 01/01/2020 serait de :

767.85 € x 90 élèves = 69 106.50 €

**à déduire :**

- coût de l'agent de service :	9 174.41 €
- coût entretien des extincteurs 2019	139.00 €
- coût de l'Adjoint technique	- 85.44 €
- Assurance du personnel	<u>729.88 €</u>

**soit une subvention nette 2020 de : 58 977.77 €**

Le versement de la subvention se fera en deux fois, 50 % au mois de Juillet et 50 % au mois d'octobre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **3) Fiscalisation des contributions SYDER pour l'année 2020.**

Monsieur Gilles DUBESSY Maire expose au Conseil que le Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) a décidé de fiscaliser les contributions des communes sauf avis contraire de leur part. Ayant eu connaissance du montant réel des contributions dûes au SYDER.

La part aux charges du syndicat pour la commune de ST.FORGEUX s'élève pour l'année 2020 à **75 223.51 €** et comprend :

les charges prévisionnelles d'éclairage public 2020 (maintenance, exploitation et consommation) pour un montant de	34 100.00 €
Régularisation sur la consommation électrique 2019	- 1 293.34 €
la régularisation sur la maintenance exploitation 2019	<u>+ 1 656.20 €</u>
pour un montant de :	<b>34 462.86 €</b>

Les charges résiduelles pour travaux pour un montant de :

Contribution d'administration :	<u>3 084.64 €</u>
	<b>40 760.65 €</b>

Soit au total : **75 223.51 €**

Pour l'année 2020 il est proposé au conseil :

d'inscrire au budget primitif la somme de	34 462.82 € (Consommation)
de fiscaliser la part restant, soit	<u>40 760.85 € (Travaux)</u>
soit au total	<b>75 223.51 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **TOUR DE TABLE :**

Madame Chantal DUJARDIN-REY

Fait lecture de la demande exceptionnelle de matériel pour l'école publique Jean de la Fontaine. Cette question est reportée à la prochaine réunion du nouveau Conseil Municipal.

Compte rendu de la réunion du Conseil d'école Jean de la Fontaine : prévision pour la rentrée scolaire de 2020-2021 est de 58 élèves. L'exercice de sécurité incendie a été réalisé.

Remerciement des travaux réalisés par la commune.

Une demande de travaux concernant les robinets de la cour, en effet certains sont hors services.

Monsieur Daniel CHAUD :

Actuellement une société mandatée par Enedis effectue l'élagage des arbres à proximité des câbles électriques.

Les fossés vont être réalisés courant mars par une société de Panissières.

Les travaux de PATA sont en cours de réalisation.

La commission de la voirie communale va se réunir pour évaluer les besoins de réfection.

Suite à l'éboulement situé au Giroud la Communauté de Commune a réalisé les travaux en réalisant un enrochement.

Nous avons été contacté par l'école de Chessy pour réaliser un projet pour la place de la Mairie, cette réalisation ne rentre pas dans le programme sur l'embellissement du patrimoine.

Monsieur Pascal GIRAUD du Conseil Municipal de Saint-Romain de Popey a été élu Président au Syndicat des eaux pour une durée d'un mois.

Je remercie les personnes ayant participé aux différentes commissions pendant ce mandat.

Madame Christelle LAFFAY :

Je remercie les personnes ayant participé pendant la durée du mandat à l'élaboration du Trait d'Union et du Bulletin Municipal. Petit rappel de la soirée du jeudi 12 mars.

Monsieur Dominique DEVOS :

Différents devis ont été demandés notamment celui pour le clocher de la Chapelle de Gréville.

Les mâts des candélabres ont été posés Rue de Tourterelles.

Le volet roulant du bureau de Monsieur le Maire a été réparé par la société Carrasco.

Le défibrillateur qui a été installé à la Salle Polyvalente, l'alarme ne fonctionne pas, la Société BSE doit intervenir.

Nous avons demandé à un autre électricien de bien vouloir intervenir rapidement sur la commune lors des différents travaux que nous aurions à faire.

Je remercie tout le Conseil Municipal pour les décisions que nous avons dûs prendre lors de ces 6 années.

Monsieur Julien BOLVY :

Informe de l'élection du nouveau Président de la Chasse qui est Monsieur Guillaume RAFFIN.

Un concert est prévu avec le comité des fêtes le 16 mai au TRAM au profit d'Alicya GIROUD une enfant de la commune atteinte d'un cancer.

Le 4 et 5 avril le comité des fêtes organise la « Fête du Beurre » à la salle Polyvalente une représentation théâtrale sera jouée le soir. Ne pas oublier les classes du 24 au 27 avril 2020.

Monsieur Fabrice DUREL :

Indique que les poteaux route de Ronzière sont toujours cassés.

Monsieur Gilles PUPIER :

Il y a un grand manque de motivation des commerçants du marché, car les administrés de la commune viennent peu au marché du samedi matin.

Monsieur le Maire : INFOS :

Lecture des différentes aides accordées à la commune par la COR les documents sont à l'accueil de la Mairie.

Mme Joëlle COMBE nous remercie pour la réception lors de son départ à la retraite.

Le Conseil d'établissement de l'école Saint-Férreol aura lieu le mardi 31 mars 2020.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15